

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Cumberland pose la question de privilège.

M. Robert C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous signaler qu'il y a deux jours, le député d'Halifax a posé exactement la même question au ministre de la Défense nationale et vous avez alors trouvé la question irrecevable.

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUESTION RELATIVE À L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre a-t-il reçu une communication ou un télégramme d'un ancien membre de la Gendarmerie royale du Canada, M. Calvin MacDonald, demandant d'être entendu à l'enquête sur la sécurité nationale, et demandant que son cas soit entendu spécialement?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Pas que je sache, monsieur l'Orateur, mais je serai heureux de me renseigner.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—COMMUNICATION DU GÉNÉRAL DE GAULLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au premier ministre. Étant donné les échanges de vues intervenus entre le président de Gaulle et le président Johnson au sujet de l'OTAN, au cours desquels le président américain a accusé le général de Gaulle de chercher à saper l'OTAN, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a reçu une communication du président de Gaulle ou du gouvernement français?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons, à ma connaissance, reçu aucune communication officielle du gouvernement français à ce sujet. Si une telle communication nous est faite, nous la prendrons naturellement en considération et nous en discuterons avec nos alliés de l'OTAN.

[M. Douglas.]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics en sa qualité de leader de la Chambre. Étant donné qu'au cours de la session de 1962-1963, jusqu'au 22 février, il y avait eu 1,467 questions écrites, comparativement à environ 900 présentement inscrites au *Feuilleton*, dont 126 seulement ont reçu une réponse, le ministre pourrait-il exercer son influence auprès de ses collègues pour qu'ils répondent à ces questions?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ne connais pas le chiffre exact, mais il a été répondu à plus de 600 questions. Toutefois, certaines questions qui ne sont pas conformes au Règlement posent de réels problèmes; il y en a qui sont rédigées de telle manière qu'il est impossible d'y répondre facilement. Il y aurait lieu d'améliorer la rédaction des questions qui figurent au *Feuilleton*.

M. Heath Macquarrie (Queens): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre qui vient de dire des calomnies au sujet des députés pourrait indiquer de quelle façon la question 71, dans laquelle on demande combien de conférences fédérales-provinciales ont eu lieu depuis une certaine date, est déplacée. La question est inscrite au *Feuilleton* depuis le 18 janvier.

L'hon. M. McIlraith: Je pense que si le député examine la question—je pourrai lui dire ce qui ne va pas dans un moment. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je faire remarquer au député et au ministre que cet échange n'est pas entièrement conforme au Règlement. Le député peut demander pourquoi on n'a pas répondu à la question et si l'on y répondra bientôt, mais il ne peut demander en quoi elle est déplacée. Le ministre ne peut pas dire non plus en quoi la question est mal formulée.

M. Macquarrie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je cherche simplement à me renseigner sur la ligne de conduite que je devrais adopter, conformément aux traditions de la Chambre. Je demande maintenant pourquoi on n'a pas répondu à la question.